**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2019**

L’an deux mille dix-neuf le Quinze Mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s’est réuni, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

**PRESENTS** : Mmes BOUCHET Bernadette – PALAORO Andréa - PALIX Dominique – PLATZ Cécile – TAVERNIER Delphine – Mrs FEROUSSIER Jean-Michel – PETERMANN Frédéric – VIGNAL Dominique

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes BROET Sarah – MENIAUD Aline - Mrs DADORN Jean-Luc BASTIDE Alain – MAURY Thierry –

*Madame MENIAUD Aline donne procuration à Madame TAVERNIER Delphine*

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme TAVERNIER Delphine

**ORDRE DU JOUR** :

* Recours autorisation d’urbanisme,
* Fonds Unique de Logement,
* Tarif Garderie,
* Tarif Assainissement et abonnement,
* Modalité prêt vidéo projecteur,
* Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé,
* Questions Diverses

Le compte rendu de réunion du dernier conseil municipal est approuvé à l’unanimité des membres présents.

 **Recours autorisation d’urbanisme** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le recours déposé par Maître CHAMPAUZAC auprès du Tribunal Administratif de Lyon sollicitant l’annulation d’un arrêté de sursis à statuer pour une déclaration préalable de division foncière au quartier Champferratier.

Suite aux éléments donnés par le service juridique, le Conseil Municipal après délibération (Madame TAVERNIER Delphine ne prend pas part au vote) : DECIDE de ne pas annuler l’arrête de sursis à statuer, AUTORISE Madame le Maire à choisir un avocat pour défendre la collectivité dans ce dossier.

 **Fonds Unique de Logement** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif de Fonds Unique Logement (FUL) qui permet l’accès et le maintien dans le logement de personnes rencontrant des difficultés.

Elle rappelle que l’intercommunalité participe financièrement à ce fonds mais que les collectivités peuvent verser un complément de 0,40 € par habitant.

Le Conseil Municipal après délibération à l’unanimité, ACCEPTE de participer au Fonds Unique de Logement, DIT que la somme versée pour l’année 2019 sera de 798 habitants X 0,40 € = 319,20, AUTORISE Madame le Maire à établir le mandat correspondant.

 **Tarif garderie** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le tarif de la garderie scolaire pris lors du Conseil Municipal du 08 avril 2015.

Après délibération à l’unanimité, le Conseil Municipal décide d’appliquer les tarifs suivants à compter du 01 Septembre 2019. La garderie du matin et la garderie du soir seront facturées 1.35 Euros par enfant. (1.30 Euros actuellement).

 **Tarif assainissement et abonnement** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de revoir les tarifs assainissement et propose :

* Redevance : 1,05 € par M3 HT 51 (1.00 € actuellement)
* Abonnement : 20,40 € par an HT (19.80 € actuellement)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l’unanimité : APPROUVE ces nouveaux tarifs, DIT qu’ils entreront en vigueur à compter du 01 juin 2019.

 **Modalité prêt vidéo projecteur** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l’installation d’un vidéo projecteur dans la salle des fêtes Jean Marius. Les modalités de prêt de ce matériel seront les suivantes :

* Tarif personnes extérieures à la commune : 20 €
* Tarif personnes habitant la commune : gratuit
* Tarif associations communes : gratuit
* Tarif associations extérieures : 20 €

Une caution de 500 € sera demandée à toute personne souhaitant utiliser le matériel.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, APPROUVE les modalités de prêt du vidéo projecteur.

 **Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé** : Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l’accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d’une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l’existence de freins à la coordination entre l’ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d’accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l’accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu’il s’agit d’un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n’a fait l’objet d’aucune concertation mais d’une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu’elle a omis d’intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d’administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l’organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l’évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le Conseil Municipal souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le Conseil Municipal demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d’une offre de santé de proximité *(en particulier en zone périurbaine et rurale)* adaptée aux territoires.

2. La garantie d’un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité.

3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d’une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l’organisation des soins.

4. Une association véritable et sans délai de l’ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l’organisation territoriale des soins.

5. La mise en œuvre d’outils, d’incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d’assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.

6. Le maintien et le renforcement d’un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d’enseignement, et pour investir afin d’accompagner l’évolution indispensable des structures, et l’accès de tous à l’innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.

7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.

8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l’attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l’unanimité moins une abstention,

AUTORISE Madame le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l’ensemble des autorités de l’Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

 **QUESTIONS DIVERSES :**

 **Travaux de voirie** : la pose de la barrière dans le virage du lotissement des Jardins de Vincent est en cours.

Les travaux à prévoir pour le printemps concerneront la réfection de la Voie N° 5 de Chazettes au Grads avec la mise en place de Fraisat, la réfection de la place du Côteau et le positionnement d’un parking le long de la Voie Communale N° 3 de Chomérac (Sous Chazettes).

La Voie Communale du Serre des Fourches sera réalisée qu’en Septembre (des travaux de branchement télécom étant prévus pour cet été).

En fin d’année la réfection de la Voie Communale N° 3 de Chomérac.

En ce qui concerne le débroussaillement communal il démarrera la semaine prochaine, l’employé technique a déjà réalisé les carrefours dangereux quant au Département ils interviendront vers le 27 mai.

Il est rappelé que pour le bon déroulement des travaux de la fibre les propriétaires doivent élaguer pour que les branches ne gênent pas le passage.

 **Salle des Hauts de Payre** : le projet de maisons d’assistantes maternelles n’est plus d’actualité, une demande de local a été faite auprès de la collectivité par un artisan, des renseignements complémentaires lui seront demandés concernant son activité notamment au niveau du bruit.

 **Commission aménagement cuisine salle des fêtes Jean Marius** : une réunion est programmée le Mercredi 29 Mai à 14 H en Mairie.

 **Restauration Notre Dame de Paris** : le Conseil Municipal ne souhaite pas participer financièrement à ce projet.

 **Champions de France 2019** : les enfants Zazio ont été récompensés aux championnats de France 2019 de danses latines en obtenant la 1ère place, ils remercient la municipalité de leur permettre de s’entraîner dans de bonnes conditions. Le Conseil Municipal leur adresse des félicitations et les remercie par avance pour leur prochaine représentation lors de la fête du village.

 **Diverses animations** :

 Le 25 Mai devant la Mairie à 14 H : exposition en plein air Association Les Arts du Temps Libre.

 Le 04 Juin à 14 h : centre socio culturel itinérant sur la place des écoles.

 Le 04 Juin à partir de 17 H : spectacle dans la cour de l’école dans le cadre des Préalables du Festival d’Alba financé par la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron).

 Le 20 Juin à partir de 17 H marché guinguette sur la place sous la Mairie organisé par l’association Comme une ferme (marché de producteurs, petite restauration et fanfare). A cette occasion la bibliothèque sera ouverte.

 Séance levée à 21 Heures 45.

 Fait à SAINT SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC le 16 Mai 2019,

 La Secrétaire de Séance,

 TAVERNIER Delphine